



Pratiquer un art martial comme le krav-maga pour défendre une personne en danger s'inscrit tout à fait dans une logique de sauvegarde d'autrui, afin d'accomplir la volonté divine.

Traité Sanhédrin

Ne pas être indifférent au danger

La Tora demande de choisir la vie, contre la mort. Ce choix ne concerne pas que sa propre vie, mais aussi la vie du prochain. Avoir du courage, savoir se battre ou nager s'inscrit donc dans la logique de la Tora.

תלמוד בבלי מסכת סנהדרין דף עג עמוד א

מנין לרואה את חברו שהוא טובע בנהר או חיה גוררתו או לסטין באין עליו שהוא חייב להצילו תלמוד לומר לא תעמד על דם רעך. והא מהכא נפקא? מהתם נפקא: אבדת גופו מניין - תלמוד לומר והשבתו לו! - אי מהתם הוה אמינא: הני מילי - בנפשיה, אבל מיטרח ומיגר אגורי - אימא לא, קא משמע לן.

Talmud de Babylone traité Sanhédrin page 73 a

D'où savons-nous qu'il incombe à celui qui voit son ami se noyer dans un fleuve ou être attaqué par une bête sauvage ou poursuivi par des brigands qu'il a l'obligation de la sauver ? Car la Tora dit (Lv 19, 16) : "Ne reste pas debout devant le sang de ton prochain". Mais est-ce de ce verset que l'on apprend cela ? Ne l'apprend pas de là-bas. D'où savons-nous la perte du corps [qu'elle s'inscrit également dans l'obligation de le rapporter à son propriétaire un objet perdu] ? Car il est dit "Il lui ramènera". Mais de ce verset j'aurai pu penser qu'il devait le sauver par lui-même, mais non de rechercher tous les moyens et de dépenser de l'argent, c'est ce que le premier verset nous apprend.